

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	33	34

Date de la convocation
21 septembre 2023

Numéro de la délibération
23-13

Objet de la Délibération

Maquette financière
LEADER 2023-2027



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 11 octobre 2023
Et publication ou notification
Le 11 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre octobre à dix-neuf heures, le Comité Syndical, dûment convoqué le vingt-et-un septembre deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Sougy, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUIILLERIER.

➤ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRÉTAINE
Saïd BALAH (Bricy), Muriel BATAILLE (Tournoisis), Elodie BEUCHERIE (Rouvray-Sainte-Croix), Mirianne BONHOMMET (Sougy), Jean-Michel BORDIER (Ruan), Thierry BRACQUEMOND (Huêtre), Annick BUISSON (Gidy), Laurence CHEVOLOT (Artenay), Eric DAVID (Sougy), Hélène DARVOY-PEROT (suppléante de Marie-Paule DUMINIL - Cercottes), David JACQUET (Artenay), Claude PELLETIER (suppléant de Hubert JOLLIET - Chevilly), Dominique LORCET (Chevilly), Mathieu NOËL (suppléant de Yves PINSARD - Bucy-Saint-Liphard), Martial SAVOURE-LEJEUNE (Cercottes), Patrice VOISIN (Patay).

➤ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE
Odile BRET (Beauce la Romaine), Clarisse CAZEUDUMEC (Cléry-Saint-André), Edith CHARDON (Tavers), Alain CHAMPENOIS (suppléant de Gérard CORGNAC - Cléry-St-André), Frédéric CUIILLERIER (Saint-Ay), Jean-Christophe DURU (suppléant de Jean-Pierre DURAND - Chaingy), Patrick ECHEGUT (Baule), Anne-Marie CAQUERET-MICHELETTO (suppléante de Bernard ESPUGNA - Beauce-la-Romaine), Michel FAUGOUIN (Chaingy), Yves FROISSART (Beaugency), Jean-Paul ROUSSARIE (Huisseau-sur-Mauves), Elisabeth MANCHEC (Coulmiers), Alain BRUNNER (suppléant d'Arnold NEUHAUS - Villermain), Jean-Yves GUINARD (suppléant de Laurent SIMONNET - Meung-sur-Loire), Yohann CHESNEAU (suppléant de Solange VALLÉE - Binas), Bruno VIVIER (Charsonville), Franck VUE (Epieds-en-Beauce).

A donné pouvoir : Mme Bernadette BESNARD (Le Bardon) à Elisabeth MANCHEC (Coulmiers)

Assistaient également : Karin FISCHER (Région Centre-Val de Loire), Hervé LEFEVRE (Rozières-en-Beauce), Frédéric POTTECHER (Président du Conseil de développement).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la candidature du PÉTR Pays Loire Beauce au programme LEADER 2023-2027 validée par la délibération n°22-15 en date du 22 septembre 2022,

Vu le courrier de la Région Centre-Val de Loire en date du 3 mars 2023 donnant son accord à la candidature proposée et précisant le montant de l'enveloppe FEADER 2023-2027 pour le GAL Loire Beauce (837 000 €)

Vu le projet de convention qui sera signée avec la Région Centre Val de Loire et le GAL Loire Beauce pour la mise en œuvre du programme LEADER,

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	33	34

Date de la convocation
21 septembre 2023

Numéro de la délibération
23-13

Objet de la Délibération

Maquette financière
LEADER 2023-2027



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 11 octobre 2023
Et publication ou notification
Le 11 octobre 2023

Le Président propose de maintenir les équilibres par fiche-action proposés lors du dépôt de la candidature LEADER et d'établir la maquette financière 2023-2027 de la façon suivante :

Fiches actions	Intitulée	%	FEADER (Enveloppe obtenue)
1	Restaurer et gérer les écosystèmes dans leur diversité	20%	167 400 €
2	Favoriser le développement de filières locales environnementales	15%	125 550 €
3	Développer la sobriété énergétique et les énergies renouvelables en faveur d'une transition décarbonée	15%	125 550 €
4	Culture de proximité et participation citoyenne en faveur des transitions durables et rurales	10%	83 700 €
5	Valoriser le terroir par l'alimentation locale et le tourisme durable	10%	83 700 €
6	Coopération en région Centre Val de Loire	5%	41 850 €
7	Coopération nationale et internationale		
8	Animation et fonctionnement du GAL	25%	209 250 €
	Total	100%	837 000 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Président ;

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :

- De valider la maquette financière LEADER proposée pour la programmation 2023-2027,
- D'autoriser le Président à procéder à l'ensemble des formalités nécessaires et de signer tous les actes afférents à la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Certifié conforme au Registre des délibérations,

Frédéric GUILLERIER
Président du
PETR Pays Loire Beauce

Patrick ECHEGUT
Secrétaire de séance

